
Modalités d'inscriptions à la Maison de l'enfance pour la rentrée 2020-2021

ACCUEIL DES NOUVEAUX INSCRITS :

Se munir du carnet de santé des enfants et d'une attestation de quotient familial.

INSCRIPTIONS APS 2020-2021 :

Si besoin d'accueils réguliers, compléter le formulaire (disponible en téléchargement sur cette page) et le renvoyer à mde@mairie-clisson.fr, le contrat d'accueil sera saisi et confirmé par mail aux familles dans l'été.

Pour toute autre demande, renseignements au 02.40.54.29.50 ou mde@mairie-clisson.fr

FICHES SANITAIRES :

Les fiches sanitaires et autorisations parentales 2019-2020 sont prolongées pour la rentrée (sauf modification à nous signaler). Pas de démarche supplémentaire à faire.



Accueil Péri-Scolaire

L'accueil péri-scolaire répond aux attentes et aux besoins des familles. Les enfants sont accueillis avant et après l'école.

De 3 ans révolus à 6 ans et de 6 à 12 ans !

Des activités calmes et de détente leur sont proposées. Un petit déjeuner est servi sur demande, pour les enfants qui arrivent avant 8h15.

Service payant au quart d'heure suivant le quotient familial .

Accueil pré et post-centre le mercredi et les vacances scolaires :

- › Le matin de 7h15 à 9h
- › Le soir de 17h30 à 18h45


Compte famille


[Cliquez ici pour accéder à votre compte famille](#)

[suivre l'historique de vos consommations](#)

[et créditer votre compte](#)

Accueil Péri-Scolaire

›  Maison de l'Enfance
Esplanade de Klettgau
44190 Clisson

›  0240547525

›  **Horaires d'ouverture:**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h15 à 8h30 et de 16h15 à 19h00

Documents en téléchargement

Présentation des équipes 2018-2019

Règlement intérieur des ACM 2019

Infos pratiques et tarifs des services MDE janvier 2020

Demande de contrat régulier Accueil périscolaire 2020-2021

Inscription 2020-2021 Autorisations Parentales

Autres rubriques

› Accueil de Loisirs

Pour rester informé :

La ville de Clisson vous informe régulièrement par e-mail

